

Saint-Nazaire, le 16 mars 2008

AKER YARDS : Solidarité avec les salariés grecs en lutte

3^{ème} jour de grève de la faim

Des salariés de nationalité grecque ont été contraints à engager une grève de la faim pour espérer faire respecter leur contrat de travail et percevoir leurs salaires.

Cette décision des salariés concernés est symptomatique de la désespérance de ces hommes qui ont épuisé toutes les démarches légales et administratives.

Ces salariés employés par l'entreprise allemande ELBE, sous-traitant de rang 2, dirigée par la société allemande FREESE, sous-traitant de rang 1, ont effectués, avec compétence, les travaux qui leurs ont été demandés.

Depuis leur arrivée à Saint-Nazaire, ils n'ont pas de contrat de travail ni bulletins de salaire. Ils ont travaillé 56 heures / semaine et l'entreprise leur doit 8.000 € de salaires chacun. Pire, en février, ils ont été "virés" et menacés de mort lorsqu'ils ont exigé le respect de leurs droits.

Les responsables on les connaît

Cette nouvelle et dramatique situation sociale qui leur est imposée ne doit rien au hasard. C'est le résultat d'une organisation du travail basée sur le moins disant social qui place leurs organisateurs devant leurs responsabilités.

Ceux ci sont identifiés: **AKER YARDS et FREESE.**

Ils doivent payer les salaires dus sans attendre !

L'USM-CGT n'accepte, pas que s'érigent en mode de gestion des ressources humaines des pratiques mafieuses sur le site des chantiers AKER YARDS qui produisent des zones de non droit.

Les grèves des salariés grecs et polonais des entreprises sous-traitantes ELBE et VOS, méritent que soit prisent des dispositions d'urgence.

Les pouvoirs publics vont-ils laisser plus longtemps sévir des patrons hors la loi?

Ces mêmes pouvoirs publics, qui n'hésitent pas une seule minute à envoyer les CRS lorsque des salariés se battent pour leurs revendications, vont-ils cautionner indéfiniment la direction du donneur d'ordre AKER YARDS ?

La solidarité s'impose

La grève de la faim décidée relève de l'engagement personnel des salariés.

Cet acte est d'une gravité extrême qui peut conduire à des points de non retour pour les êtres humains.

Les pouvoirs publics ne pourront pas, s'ils laissent la situation se dégrader, se réfugier derrière l'argument que la puissance publique ne négocie pas sous la pression d'une grève de la faim.

Ils connaissaient les éléments de ce dossier puisqu'ils ont été alertés par l'USM-CGT.

L'USM-CGT et le syndicat CGT d'AKER YARDS sont au côté des salariés en lutte présents dans les locaux municipaux de Saint-Nazaire, actuellement à la Maison des Sports. Dans la nuit de vendredi 14 mars, les 3 salariés ont décidé de quitter la Mairie, qu'ils occupaient, afin de permettre que l'acte citoyen qui doit se dérouler aujourd'hui 16 mars, se passe dans des conditions normales.

Cependant, l'USM-CGT indique que le respect des droits des salariés est un élément de la démocratie au même titre que le vote aux élections municipales.

En conséquence, l'engagement de l'USM-CGT est motivé par la solidarité et sa volonté de parvenir à un règlement du conflit car rien n'étouffera la voix des salariés en lutte. Celui-ci impose la satisfaction totale des légitimes revendications :

- Versement des salaires (8.000 €/ salarié)
- Remise des bulletins de salaire en grec et en français
- Billet d'avion pour le retour en Grèce

C'est une question de justice sociale et de respect de la dignité humaine.

L'USM-CGT appelle la population

à soutenir les grévistes moralement et physiquement.

La présence physique matérialise la solidarité nécessaire à la victoire de cette lutte.

**L'USM-CGT vous donne rendez-vous
lundi 17 mars à 17 h00
devant la Mairie de Saint-Nazaire**